



HAL
open science

Postface. Voter dans l'Antiquité: un regard depuis le XXIème siècle

Yves Sintomer

► **To cite this version:**

Yves Sintomer. Postface. Voter dans l'Antiquité: un regard depuis le XXIème siècle. Voter dans l'Antiquité: Un regard depuis le XXIème siècle, 2019. hal-04532276

HAL Id: hal-04532276

<https://hal.science/hal-04532276v1>

Submitted on 4 Apr 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Postface. Voter dans l'Antiquité : un regard depuis le XXI^e siècle

Yves Sintomer ¹

Que peut apporter à des non-spécialistes – et plus précisément aux politistes, généralement centrés sur l'époque contemporaine – un ouvrage qui brosse un panorama large et détaillé sur les pratiques, les lieux et les finalités du vote en Grèce, à Rome et en Gaule ? Quels sont les points qui semblent apporter des confirmations ou des données complémentaires aux types d'interrogation à l'œuvre chez les spécialistes des régimes issus des révolutions de la fin du XVIII^e siècle ? Quels sont ceux qui suscitent à l'inverse des surprises ou des éclairages nouveaux ? Ces questions appellent des réponses nuancées. Au-delà de la grande richesse des données empiriques mises à jour, qui ne peut qu'impressionner les lecteurs non familiers avec les périodes et les régions du monde concernées, cinq traits sont particulièrement marquants.

1. Dans de nombreuses sociétés, *la* politique, entendue avec Max Weber comme la lutte pour dominer ou influencer le pouvoir d'État ², existe sans que ne se déploie *le* politique, compris au sens d'Hannah Arendt ou de Cornélius Castoriadis comme une « confrontation et [une] discussion collective sur les bonnes et les mauvaises lois » ³. Le magnifique ouvrage que constituent *Les mille et une nuits*, qui témoigne des sociétés à État en Asie occidentale à partir du IX^e siècle, ne fait par exemple guère mention de ce dernier. Les décisions et les règles y sont décrites comme relevant de l'arbitraire du souverain et si le peuple ne se prive pas de commenter les actes de celui-ci, il n'est pas de lieu institutionnalisé pour cette parole (l'un des contes raconte ainsi comment le calife se déguise en quidam et se promène incognito pour en prendre connaissance). La multiplication des procédures de discussion publique, de vote et de prise de décision montre qu'il en va autrement en Grèce, à Rome et en Gaule, et que ces trois ensembles ont bien connu un développement *du* politique. L'inclusion de la Gaule dans ce panorama est intéressante : elle montre que, contrairement à une vue par trop centrée sur le « miracle grec », le politique ne fut pas une découverte hellénique ou étrusco-hellénique, qui se serait diffusée dans l'espace méditerranéen pour être ensuite redécouverte dans les communes médiévales européennes puis dans l'Occident moderne ⁴. Le politique fut sans doute consubstantiel à de nombreuses sociétés de chasseurs-cueilleurs, sous la forme d'une assemblée publique où des membres de la communauté pouvaient prendre la parole ⁵, et c'est l'avènement de régimes princiers dirigeant des États qui le fit disparaître ou se rétrécir à l'extrême.

¹ Professeur de science politique, Université de Paris 8, UMR CRESPA.

² Weber 2003.

³ Castoriadis 1986, p. 282-283.

⁴ Outre Castoriadis, cette thèse est soutenue par des auteurs très divers, allant d'antiquisants comme Moses I. Finley (Finley 1985) ou Christian Meier (Meier 1996), à des théoriciens de la démocratie comme Robert Dahl (Dahl 1989) ou John Dunn (Dunn 2006).

⁵ Cf. Detienne 2003, et le classique encore globalement valide de Fortes et Evans-Pritchard 1940.

Insister sur la multiplicité des généalogies du politique n'interdit pas d'étudier les phénomènes de transferts et d'adaptation, bien au contraire. Dans cette perspective, la façon dont les Romains transposèrent certaines procédures étrusques ou grecques, mais aussi dont ils bâtirent leurs institutions en contraste partiel avec Athènes, constitue un cas d'école. Moins connue est la manière dont les Gaulois empruntèrent certains dispositifs matériels de vote et certaines logiques politiques à leurs voisins latins, mais aussi aux Grecs. De même, reconnaître que le politique était un trait fort répandu dans les premières sociétés humaines n'interdit pas de souligner comment il put gagner ou perdre en complexité. Le politique en Gaule reposait sur des dispositifs simples comparé à son développement en Grèce et à Rome. Il y eut bien de ce point de vue une singularité forte de la Grèce et de Rome, ou plutôt deux singularités, dont témoigne la grande diversité des procédures de vote et de prise de décision. La persistance fort tardive de nombre de ces techniques après la fin de l'ère républicaine à Rome, alors même qu'elles étaient progressivement vidées de leur portée effective, est de ce point de vue intéressante.

2. La deuxième chose qui ressort des contributions du présent recueil est la multiplicité des manières par lesquelles les humains rassemblés pouvaient, dans les trois ensembles concernés, participer au politique et s'adonner à la politique, afin de prendre pacifiquement des décisions concernant la désignation de responsables, de déterminer l'orientation des institutions dont ils dépendaient ou de répartir les biens matériels et symboliques qu'ils avaient à disposition. Cooptation, vote et tirage au sort, consensus et pétition, manifestation du peuple en corps, dialogues et discours visant à persuader le public ou simplement à interroger de façon critique les idées en vigueur : les dynamiques de la décision collective étaient très diverses d'un lieu et d'une époque à l'autre. Bien souvent, elles coexistaient aussi à l'intérieur de la même société politique. L'acte de vote, en particulier, impliquait tout un ensemble de pratiques. Le vote électif et le vote des lois étaient différents l'un de l'autre, et ils s'effectuaient généralement dans des lieux et des moments distincts. Les modalités du vote dans la sphère judiciaire et en politique divergeaient elles aussi largement.

Loin d'exister de façon indépendante les unes des autres, les différentes procédures étaient très souvent combinées. Dans certains cas, la décision intervenait en plusieurs étapes, impliquant des procédures à chaque fois différentes : à Rome, le sort était notamment utilisé pour répartir les provinces et autres charges à l'intérieur d'un petit cercle de magistrats ou anciens magistrats ayant été préalablement élus. Dans d'autres cas, des procédures distinctes étaient utilisées pour sélectionner les titulaires de postes de nature différente : si la majorité des magistratures athéniennes ou des ambassades dans les cités romaines étaient attribuées en recourant à la méthode aléatoire, c'est à l'élection qu'il revenait de trancher la sélection des plus importantes. Dans la cité attique, la combinaison du sort et de l'élection intervenait au niveau de la structure d'ensemble, et n'opérait que de façon secondaire poste par poste. Le cas de Rome était différent. Il serait intéressant de comparer ces variantes avec celles existant à d'autres périodes ou dans d'autres lieux. Ainsi, dans les communes italiennes du Moyen-Age et de l'ère moderne, le vote à plusieurs échelons impliquant tirage au sort, élection et cooptation était la modalité élective la plus

répandue ⁶. Dans la Chine impériale des Ming et des Qing, la répartition des provinces intervenait également par tirage au sort, mais elle était effectuée au sein d'un cercle de hauts fonctionnaires sélectionnés par examens ⁷.

En soi, cette multiplicité de l'acte de vote ne devrait pas surprendre les spécialistes de l'époque contemporaine. Les manières de voter diffèrent grandement d'un pays à l'autre, et les façons d'agrèger les bulletins pour obtenir un résultat sont multiples. Pour se limiter à la France, les règles électorales varient selon le type de scrutin : les municipales, les départementales, les régionales, les législatives, les sénatoriales, les présidentielles et les européennes ont chacune leurs règles propres – ce qui n'est d'ailleurs pas sans contribuer à la désorientation des citoyens par rapport au jeu politique institutionnel, les subtilités procédurales et les façons de les utiliser de façon stratégique étant opaques pour les non-initiés. Le détour par l'Antiquité est cependant intéressant en ce qu'il décentre notre regard, trop focalisé sur les élections au suffrage universel et à bulletin secret. La Grèce, Rome, et la Gaule antiques nous montrent que d'autres techniques étaient possibles, et le présent ouvrage va dans le sens de travaux récents effectués sur les époques médiévale ou moderne ⁸. Il nous invite à réfléchir sur la variété des techniques de prise de décision dans les sociétés contemporaines. Le vote à main levée qui était pratiqué sur la Pnyx est généralement encore de règle dans les assemblées générales lors de mouvements sociaux. La décision par consensus (ou plus exactement par consensus apparent, celles et ceux qui auraient la possibilité de faire usage de leur droit de veto y renonçant sans forcément être convaincus sur le fond ⁹) est largement répandue dans les forums altermondialistes, dans les organes de gestion d'Internet et de Wikipédia, ou encore parmi les groupes affinitaires qui fleurissent dans les formes de protestation radicales. Le vote à plusieurs échelons et avec des poids différents des électeurs en fonction de leur statut caractérise les sénatoriales, mais aussi les élections universitaires et, bien souvent, les systèmes fédéraux ou les primaires des partis politiques. La cooptation ou la nomination par en haut sont fréquentes pour organiser la succession des leaders syndicaux, ou pour composer le gouvernement et le Conseil constitutionnel. Les travaux rassemblés dans ce volume appellent de ce point de vue une typologie systématique des modes de votation, qui irait de l'Antiquité à la période contemporaine, qui ne se réduirait pas à l'Occident et qui permettrait de mieux cerner les contrastes et les parallèles d'une période à l'autre et d'une société à l'autre, ou encore une anthropologie comparative parallèle à celle que Marcel Detienne avait impulsée à propos de l'assemblée ¹⁰.

3. Une troisième leçon concerne l'importance des dispositifs et instruments matériels qui permettent la prise de décision. Selon notamment que le vote était effectué par acclamation, à main levée, par séparation physique des pour et des contre, ou encore à bulletin secret, ses logiques pouvaient différer de façon importante. Le type de matériel utilisé pour exprimer son opinion et les

⁶ Boutier et Sintomer 2014.

⁷ Will à paraître.

⁸ Christin 2014 ; Schneider et Zimmermann 1990 ; Dartmann, Wassilowsky et Weller 2010.

⁹ Urfalino 2007, p. 47-70.

¹⁰ Detienne 2003.

techniques permettant d'effectuer le décompte, les lieux où l'on discutait et ceux où l'on votait, la configuration de ces espaces, étaient aussi des facteurs significatifs. Les homologues et les différences entre l'espace théâtral et l'espace civique mériteraient par exemple d'être creusées plus systématiquement¹¹. Mener une délibération dans un espace profane ou dans un temple ou un lieu consacré avait des effets symboliques différents. La standardisation ou non des objets matériels permettant de voter et d'effectuer le décompte des voix ou de tirer au sort en dit long sur la fréquence et l'intensité du recours à une procédure et sur sa centralité ou au contraire sa marginalité dans l'ordre politique. Le nombre d'individus qui pouvaient s'assembler dans tel ou tel espace, rapporté au nombre de citoyens, apporte bien des précisions sur l'étendue du cercle des personnes prenant effectivement part à la décision, et par conséquent sur le caractère plus ou moins démocratique ou plus ou moins oligarchique des systèmes étudiés. La matérialité des procédures définit des possibilités et des impossibilités, elle contribue à déterminer l'univers du pensable. Réciproquement, les inventions, les hybridations et les bricolages matériels reflètent des évolutions politiques, des mutations ou des transferts.

L'attention à la matérialité des pratiques constitue sans doute un grand acquis de la sociologie des sciences internationale¹² et de la science politique française contemporaine¹³. Les contemporanéistes ne peuvent donc que se réjouir de trouver des recherches parallèles chez les antiquisants. Une différence doit cependant être notée. Le croisement de disciplines ou sous-disciplines aussi variées que l'archéologie, la critique philologique, l'épigraphie, la linguistique et l'étymologie, dont le présent volume témoigne, est sans doute encore plus nécessaire pour l'Antiquité du fait de la rareté des sources. Sur ce plan, c'est une banalité de constater qu'un grand partage existe entre les époques, les civilisations et les lieux pour lesquels nous avons de nombreux témoignages écrits et les autres. La coopération des disciplines et l'apport de celles qui se penchent sur la matérialité des institutions sont souvent des passages obligés pour conforter des hypothèses, voire tout simplement pour en établir là où les sources écrites font défaut ou ne sont qu'indirectes, comme pour la Gaule, la haute antiquité grecque et romaine, les villes grecques d'importance secondaire ou les cités de l'Empire romain. À l'époque la plus contemporaine, la question se pose différemment. Certes, là où il est possible, le recours à l'observation directe plutôt qu'à de simples entretiens ou dépouillements d'archives se justifie notamment parce que l'observation permet de saisir beaucoup plus facilement l'espace et la matérialité des interactions, la disposition des acteurs et leur manière de paraître (ce que Bourdieu appelait leur *hexis* corporelle). Cependant, le problème principal d'une analyse du vote dans les sociétés présentes est de faire face à la prolifération des sources et de faire les choix les plus judicieux pour définir un corpus à la fois économe et cohérent.

4. La quatrième leçon que je retiens de la lecture de cet ouvrage est le jeu multifactoriel complexe qui s'établit entre dispositifs matériels et institutionnels, rituels et symboles, logiques sociales et univers idéologiques. La tendance dominante en Occident, dans le monde politique comme dans la

¹¹ Villacèque 2018.

¹² Callon et Latour 2013.

¹³ Garrigou 2002 ; Heurtin 1999.

sphère publique, est de considérer que les élections libres constituent l'essence même de la démocratie. Interroger le vote dans l'Antiquité montre que c'est loin d'être le cas. La fameuse phrase d'Aristote : « Il est considéré comme démocratique que les magistratures soient attribuées par le sort et comme oligarchiques qu'elles soient électives »¹⁴, a de ce point de vue une valeur provocatrice au regard de nos certitudes contemporaines. En France, l'ouvrage sur le gouvernement représentatif que Bernard Manin publia en 1995¹⁵ a largement contribué à faire revenir l'interrogation sur les logiques politiques de l'élection et du tirage au sort sur le devant de la scène, dans le monde académique comme dans des cercles militants assez larges. À l'échelle internationale, la référence au rôle clé que le tirage au sort occupait à Athènes et, inversement, au rôle somme toute limité qu'y tenait l'élection, est devenue centrale dans la justification du recours à la sélection aléatoire, fréquemment présenté comme une solution « néo-Athénienne » pour faire face aux problèmes contemporains de la démocratie, et dans la critique du caractère élitiste de l'élection¹⁶. Une nouvelle fois, l'Antiquité est devenue une source d'inspiration pour penser le contemporain. Et une nouvelle fois, la tendance à choisir de façon sélective certains traits de l'Antiquité a tendu à déformer la compréhension de celle-ci mais aussi, par contrecoup, celle des procédures de sélection des représentants.

Le présent recueil montre que ni le vote, ni le tirage au sort, ni du reste aucune autre technique n'ont en soi de signification atemporelle et essentielle. La juxtaposition de la Grèce, de Rome et de la Gaule est particulièrement instructive. Selon les cercles parmi lesquels on votait, selon les modalités en fonction desquelles le vote avait lieu, selon les personnes qui organisaient la votation, des logiques sociopolitiques fort diverses étaient générées. En ce sens, une théorie « pure » de l'élection, qui pourrait se passer de l'inscription dans un contexte historique, semble un objectif intenable¹⁷. Là encore, les travaux des antiquisants rejoignent ceux de la sociologie historique du politique¹⁸. La leçon n'est pas valable seulement pour l'Antiquité, et un raisonnement similaire pourrait d'ailleurs être tenu à propos du tirage au sort¹⁹.

Cela ne signifie pas pour autant que les techniques et les instruments seraient des outils pouvant être utilisés dans n'importe quel but et dans n'importe quel contexte. Certes, les dispositifs ne signifient rien sans les acteurs sociaux qui les promeuvent et s'en emparent. Dans l'Antiquité comme aujourd'hui, les procédures sont aussi des instruments permettant de réaliser des coups tactiques, de disqualifier tel adversaire, de favoriser telle ou telle tendance, et c'est pourquoi elles font l'objet d'un tel investissement de la part des acteurs en présence. Cependant, nous l'avons déjà souligné, les dispositifs institutionnels et les objets matériels ont une pesanteur propre, irréductible aux usages sociaux, instrumentaux et idéologiques. Ils s'inscrivent dans des rituels qui ne sont pas

¹⁴ Aristote, *Politiques*, IV, 9, 1294-b. Cf. aussi Platon, *République*, VIII, 557a.

¹⁵ Manin 1995.

¹⁶ Cf. entre autres, dans la sphère académique, Fishkin 1995 ; et dans le registre de l'essai militant, Van Reybrouck 2014.

¹⁷ Sur la tentative d'élaborer une théorie pure de l'élection, cf. Manin 1995.

¹⁸ Deloye et Ihl 2008 ; Offerlé 2002. Cf. également, dans une autre optique, Rosanvallon 1992.

¹⁹ Sintomer 2011.

manipulables à merci ²⁰, et qui ont même été considérés pour les périodes médiévales et modernes comme des équivalents fonctionnels des constitutions contemporaines, comme des instances dont le respect conditionnait en dernier recours la légitimité institutionnelle de l'ordre politique ²¹. Par ailleurs, même s'il faut se garder de concevoir les procédures comme une application plus ou moins directe des idéaux mis en avant par les contemporains, il est important de prendre au sérieux les cadres normatifs de l'action, parce qu'ils expliquent parfois assez précisément l'adoption de telle ou telle procédure, mais aussi parce qu'ils constituent des réserves de sens où viennent puiser les critiques et les justifications des acteurs. Il est rare que ces cadres normatifs se réduisent à une pure et simple idéologie, au sens où ils ne seraient mobilisés que de façon instrumentale pour défendre tel ou tel intérêt. Cette complexité de l'analyse multifactorielle du politique est bien mise en relief par le présent ouvrage.

5. Une dernière leçon est peut-être encore plus importante lorsque l'on tente de penser le présent. Tandis que la Gaule est en France importante dans l'invention d'une tradition et d'une communauté nationales ²², l'Antiquité gréco-romaine a été décisive pour imaginer une tradition politico-culturelle spécifique, voire exceptionnelle, qui séparerait radicalement l'Occident du reste du monde. Dans la perspective de l'histoire globale, il serait nécessaire de multiplier les comparaisons, et d'étudier par exemple les parallèles et les différences dans la manière dont l'Empire romain et l'Empire chinois de la dynastie Han (206 av. J.-C. à 220 ap. J.-C.), qui avaient une superficie, un poids démographique et économique et un développement scientifique et technologique comparables, géraient les immenses territoires et les populations qu'ils dominaient. La façon dont l'Empire romain déléguait son autorité à des magistrats qui représentaient le pouvoir central dans les provinces a de nombreuses ressemblances avec le système préfectoral chinois, qui émergea avec les Royaumes combattants (476 à 221 av. J.-C.) et qui fut consolidé durant la dynastie Qin (221 à 206 av. J.-C.) ²³. La manière dont le pouvoir central concédait dans les deux cas une autonomie locale fort étendue aux administrés, tout comme les mécanismes qui permettaient des prises de décision politique et judiciaire à cette échelle, mériteraient eux aussi d'être comparés : s'il est clair que les procédures de vote mise à jour pour les cités de l'Empire romain n'avaient guère d'équivalent dans les villes chinoises, retrouvait-on en Occident les formes d'autogestion villageoise qui étaient fort répandues dans l'Empire du milieu ?

La façon dont la tradition démocratique occidentale est généralement reconstruite s'inscrit dans un imaginaire de progrès, linéaire ou dialectique selon les cas : à l'invention grecque du politique et de la démocratie se seraient ajoutés le droit et l'État romains – puis, selon les auteurs, le droit germanique, l'idée d'autonomie personnelle liée à la Réforme, les procédures de vote développées dans l'Église chrétienne, les corporations médiévales et les communes italiennes, les sociétés par actions et les universités, l'ethos républicain du « moment machiavélien », avant que les

²⁰ Hollard 2010.

²¹ Stollberg-Rilinger 2008.

²² Hobsbawm et Ranger 2006.

²³ Wang 2011, p. 120-125

a mis en forme : Allemand (Allemagne)

révolutions de l'ère moderne ne viennent parachever cette histoire glorieuse en réinventant une démocratie parée cette fois de l'État rationnel, des droits humains et du suffrage universel.

Les historiens de l'Antiquité mettent certes presque tous en garde contre les risques de l'anachronisme. Cependant, l'apport principal des chapitres ici rassemblés n'est pas à mes yeux qu'ils soient irréprochables face aux soupçons d'anachronisme ou d'idéologie. La motivation qui pousse à s'interroger sur le vote en Grèce, à Rome et en Gaule ne se résume d'ailleurs pas à la recherche d'une dimension du passé. Si elle aboutit à des travaux d'écriture et si elle suscite des lectures intéressées de non-spécialistes, c'est aussi parce qu'elle constitue une ressource pour les interrogations du présent. De nombreuses controverses menées chez les antiquisants, que ce soit celle provoquée par les travaux de M. H. Hansen ²⁴ ou celle qui opposa F. Millar à K. J. Hölkamp ²⁵, seraient sans doute moins virulentes si elles ne faisaient pas écho à cet imaginaire contemporain. Pour revenir à mon interrogation initiale, si tout l'enjeu de l'ouvrage se résumait à connaître le plus précisément possible trois univers radicalement spécifiques et incommensurables à celui dans lequel surgissent nos problèmes actuels, en quoi pourrait-il intéresser des non-spécialistes, et pourquoi confier une postface à un politiste largement ignorant de ces réalités passées ? Il me semble que l'une des démonstrations les plus précieuses du présent recueil est de démontrer que les séquences grecques et romaines ne s'inscrivent pas dans un schéma de progrès plus ou moins continu, ni même dans un développement qui connaîtrait parfois des reculs mais qui serait globalement incrémental – avant que la clôture des expériences républicaines n'interrompe l'évolution logique de processus d'apprentissage destinés à reprendre plus tard dans l'Occident médiéval, moderne et contemporain. Au fil des pages, nous assistons plutôt à des séquences historiques complexes, et qui ne se succèdent pas les unes aux autres sur un même chemin. La complexification et la routinisation progressive des procédures politiques liées au vote et à la prise de décision publique furent notables à Athènes jusqu'au IV^e siècle, alors que la cité avait perdu de sa puissance par rapport au V^e siècle. Les techniques et pratiques du vote furent loin de disparaître d'emblée avec la domination macédonienne puis romaine. À l'aune de cette histoire, la Rome républicaine ne saurait être présentée comme un progrès procédural ou technique, et elle fut incontestablement moins démocratique que la cité attique. Le passage à l'Empire impliqua d'indéniables continuités mais aussi des ruptures qu'il fallut plusieurs siècles pour résorber. L'expérience de la Gaule, indépendante puis sous domination romaine, s'inscrit quant à elle dans une temporalité largement autonome.

L'histoire du vote en Occident – ou de ce que nous aimons à appeler l'Occident, en insistant sur des continuités souvent questionnables et en négligeant trop souvent les innombrables métissages qui marquèrent l'histoire des régions « occidentales » et les tout aussi nombreuses connections qui les lièrent au reste du monde ²⁶ – n'est pas celle d'une progression par étapes, marquée par des interruptions temporaires mais où les expériences démocratiques et républicaines s'enchaîneraient

²⁴ Hansen 1995 ; Hansen 2008.

²⁵ Hurlet 2012.

²⁶ Subrahmanyam 1997, p. 735-762 ; Subrahmanyam 2014.

a mis en forme : Allemand (Allemagne)

a mis en forme : Allemand (Allemagne)

a mis en forme : Allemand (Allemagne)

en retrouvant rapidement puis en dépassant le niveau atteint par leurs expériences précédentes. L'évolution des techniques électorales fut marquée par des raffinements et des inventions, mais aussi par des pertes – la quasi-disparition du tirage au sort en politique durant les siècles qui suivirent les Révolutions française et américaine en témoigne. La leçon est particulièrement importante à l'heure où le vote, qui semblait aux yeux des modernes constituer l'alpha et l'oméga de la République et de la démocratie, semble de plus en plus insuffisant pour assurer une légitimité aux gouvernements représentatifs qui en ont fait leur procédure centrale. À l'issue du « court XX^e siècle ²⁷ », il semblait aux yeux de beaucoup que la procédure fondée sur le suffrage universel et les élections libres entre des partis en compétition représentait la fin de l'histoire et le sommet de l'histoire politique de l'humanité ²⁸. Les premières décennies d'un XXI^e siècle dont nous ne savons pas encore s'il sera long ou court ont rapidement fait apparaître ce diagnostic pour ce qu'il était, une thèse idéologique superficielle et intenable. Sous les coups de la mondialisation et des mutations de l'ordre géopolitique mondial, des mutations de la socialisation induites par Internet et les réseaux sociaux, de l'apparition de nouveaux défis (à commencer par ceux du long terme liés à l'entrée dans l'ère de l'anthropocène), de l'effondrement des partis de masse et de la montée de la défiance politique, le gouvernement représentatif apparaît davantage comme un moment historique que comme la conclusion de l'histoire – un moment important, sans aucun doute, mais un moment qui n'épuise en rien l'imagination et l'expérimentation politiques. Nous aurions intérêt à regarder le modèle occidental tel qu'il s'est stabilisé pendant quelques décennies après la Guerre de 1939-1945 (ou plus exactement de 1937-1945, si l'on prend comme point de départ du conflit mondial l'invasion de la Chine par le Japon) à la manière dont nous étudions Rome ou la Grèce. Celles-ci constituent des expériences historiques qui sont sources d'inspiration, qui recèlent des éléments partiellement universalisables mais qui sont en même temps inscrites dans des séquences temporelles et dans des territoires très spécifiques. Pour comprendre où nous sommes, et où va le monde, un retour sur le vote en Grèce, à Rome et en Gaule est pour cela précieux. Le miroir qu'il nous tend nous permet de mettre en perspective et de relativiser notre présent.

Bibliographie

ANDERSON B. 2006, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris.

BOUTIER J. & SINTOMER Y. (dir.) 2014, *Florence (1200-1530 : La réinvention de la politique*, numéro monographique de la *Revue française de science politique* 64.6.

CALLON M. & LATOUR B. 2013, *La science telle qu'elle se fait*, Paris.

²⁷ Hobsbawm 1999.

²⁸ Fukuyama 1992.

- CASTORIADIS C. 1986, *Domaines de l'homme*, Paris.
- CHRISTIN O. 2014, *Vox populi. Une histoire du vote avant le suffrage universel*, Paris.
- DAHL R. 1989, *Democracy and Its Critics*, New Haven.
- DARTMANN, C., WASSILOWSKY, G. & WELLER T. (dir.) 2010, *Technik und Symbolik vormoderner Wahlverfahren (Beihefte der Historischen Zeitschrift)*, Munich.
- DELOYE Y. & IHL O. 2008, *L'acte de vote*, Paris.
- DETIENNE M. (éd.) 2003, *Qui veut prendre la parole ?*, Paris.
- DUNN J. 2006, *Democracy: A History*, New York.
- FINLEY M. I. 1985, *L'invention de la politique*, Paris.
- FISHKIN J. 1995, *The Voice of the People: Public Opinion and Democracy*, New Haven, Londres.
- FORTES M. & EVANS-PRITCHARD E. (dir.) 1940, *African Political Systems*, Londres, New York, Toronto.
- FUKUYAMA F. 1992, *The End of History and the Last Man*, Londres.
- GARRIGOU A. 2002, *Histoire sociale du suffrage universel en France : 1848-2000*, Paris.
- HANSEN M. H. 1995, *La Démocratie athénienne à l'époque de Démosthène*, Paris.
- 2008, *Polis. Une introduction à la cité grecque*, Paris.
- HEURTIN J. P. 1999, *L'Espace public parlementaire : Essai sur les raisons du législateur*, Paris.
- HOBBSBAWM E.J. 1999, *L'Âge des extrêmes, histoire du court XXe siècle (1914-1991)*, Paris.
- HOBBSBAWM E.J. & RANGER T. O. (dir.) 2006, *L'invention de la tradition*, Amsterdam, Paris.
- HOLLARD V. 2010, *Le rituel du vote. Les assemblées du peuple romain*, Paris.
- HURLET F. 2012, « Démocratie à Rome ? Quelle démocratie ? En relisant Millar (et Hölkeskamp) », in S. BENOIST (dir.), *Rome, A City and Its Empire in Perspective. The Impact of the Roman World through Fergus Millar's Research*, Leyde, Boston.
- MANIN B. 1995, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris.
- MEIER C. 1966, *La naissance du politique*, Paris.
- OFFERLE M. 2002, *Un homme, une voix ? Histoire du suffrage universel*, Paris.
- ROSANVALLON P. 1992, *Le sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France*, Paris.
- SCHNEIDER R. & ZIMMERMANN H. (dir.) 1990, *Wahlen und Wählen im Mittelalter*, Sigmaringen.
- SINTOMER Y. 2011, *Petite histoire de l'expérimentation démocratique. Tirage au sort et politique d'Athènes à nos jours*, Paris.

STOLLBERG-RILINGER B. 2008, *Des Kaisers alte Kleider. Verfassungsgeschichte und Symbolsprache des Alten Reiches*, Munich.

SUBRAHMANYAM S. 1997, « Connected Histories - Notes towards a Reconfiguration of Early Modern Eurasia », *Modern Asian Studies*, vol. 31, n° 3, 1997, p. 735-762.

— 2014, *Aux origines de l'histoire globale*, Paris.

URFALINO P. 2007, « La décision par consensus apparent. Nature et propriétés », *Revue européenne des sciences sociales* 45.1, p. 47-70.

VAN REYBROUCK D. 2014, *Contre les élections*, Arles.

VILLACEQUE N. (dir.) 2018, *La théâtralité démocratique*, Rennes.

WANG H. 2011, *The End of the Revolution : China and the Limits of Modernity*, London, New York.

WEBER M. 2003, *Le savant et le politique*, Paris.

WILL P. E. à paraître, « La nomination des fonctionnaires par tirage au sort en chine à la fin de la période impériale (1594-1905) », in L. LOPEZ-RABATEL, Y. SINTOMER (dir.), *Tirage au sort et démocratie. Pratiques, instruments, théories*.